

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2023-277

PUBLIÉ LE 19 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial**

27-2023-09-18-00002 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-19 organisant la suppléance du sous-préfet des Andelys en matière administrative du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus (1 page)

Page 3

27-2023-09-18-00003 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-20 portant délégation de signature en matière financière à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, assurant la suppléance du sous-préfet des Andelys du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus (2 pages)

Page 5

Préfecture de l'Eure

27-2023-09-18-00002

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-19 organisant la  
suppléance du sous-préfet des Andelys en  
matière administrative du 20 septembre au 20  
octobre 2023 inclus



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DE L'ACTION TERRITORIALE  
Service Juridique Interministériel  
et des Procédures Environnementales

## Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-19 organisant la suppléance du sous-préfet des Andelys en matière administrative du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus

### VU

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 25 février 2021 nommant Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure au 22 mars 2021 ;
- le décret du 26 janvier 2022 nommant M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- le procès-verbal d'installation de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys, au 15 février 2022 ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

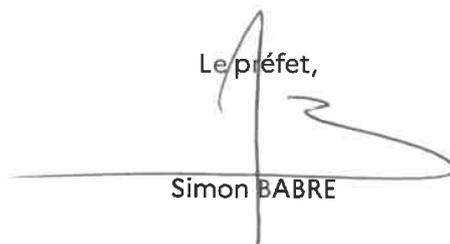
**Article 1er** : Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, est chargée d'assurer la suppléance de Monsieur Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys du 20 septembre 2023 au 20 octobre 2023 inclus.

**Article 2** : A cet effet, lui est délégué durant cette période, l'ensemble des attributions mentionnées dans l'arrêté AP DCAT-SJIPE-2022-32 donnant délégation de signature à Monsieur LEBAS, sous-préfet des Andelys .

**Article 3** : La secrétaire générale de la préfecture, et le secrétaire général de la sous-préfecture des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui entrera en vigueur au 20 septembre 2023 et cessera de produire ses effets le 21 octobre 2023.

Évreux, le 18 septembre 2023

Le préfet,



Simon BABRE

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX  
Tél (standard) 02 32 78 27 27 - [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)

Préfecture de l'Eure

27-2023-09-18-00003

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-20 portant  
délégation de signature en matière financière à  
Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, assurant la  
suppléance du sous-préfet des Andelys du 20  
septembre au 20 octobre 2023 inclus



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DE L'ACTION TERRITORIALE  
Service Juridique Interministériel  
et des Procédures Environnementales**

**Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-20  
portant délégation de signature en matière financière  
à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, assurant la suppléance du sous-préfet des Andelys  
du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus**

**VU :**

- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 25 février 2021 nommant Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure au 22 mars 2021 ;
- le décret du 26 janvier 2022 nommant M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- le procès-verbal d'installation de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys, au 15 février 2022 ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté DCAT-SJIPE-2023-11 donnant délégation en matière financière à Monsieur LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-19 organisant la suppléance administrative du sous-préfet des Andelys du 20 septembre 2023 au 20 octobre 2023 inclus par Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

## ARRETE

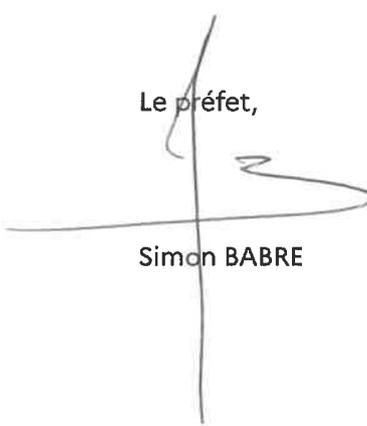
**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Dans le cadre de la gestion du budget du ministère de l'Intérieur, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, assurant la suppléance du sous-préfet des Andelys du 20 septembre au 20 octobre 2023, pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait des dépenses relevant des attributions de la sous-préfecture des Andelys (« Résidence du sous-préfet » et « sous-préfecture ») sur les crédits du programme 354 de l'UO 27, hors titre 2, centre de coût PRFSP01027 - Les Andelys.

**ARTICLE 2**: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, assurant la suppléance du sous-préfet des Andelys, la délégation qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par M. Louis LEWANDOWSKI, attaché d'administration, secrétaire général de la sous-préfecture des Andelys.

**ARTICLE 3**: Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et Mme l'administratrice générale des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui entrera en vigueur au 20 septembre 2023 et cessera de produire ses effets à compter du 21 octobre 2023.

Évreux, le 18 SEP. 2023

Le préfet,



Simon BABRE